

PROCES VERBAL AG DU 22/07/2026 PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE



L'an deux mille vingt-six, le vingt deux du mois de juillet, l'Associé unique de la société 2T EMPIRE, après avoir pris connaissance de la nécessité de transférer le siège social de la société, a pris les décisions suivantes :

Première décision : Transfert du siège social

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société :

Ancienne adresse :

22 Rue Gustave Eiffel, 78300 Poissy

Nouvelle adresse :

47 Rue Hoche, 78800 Houilles

Le transfert prendra effet à compter du 24/07/2026

En conséquence, l'article des statuts relatif au siège social est modifié pour tenir compte de cette nouvelle adresse.

Deuxième décision : Pouvoirs

Tous pouvoirs sont donnés au Président de la société pour accomplir l'ensemble des formalités légales et administratives rendues nécessaires par la présente décision, notamment la publication de l'avis de transfert de siège social dans un journal d'annonces légales et l'accomplissement des formalités auprès du Guichet unique des entreprises.

La séance est levée après épuisement de l'ordre du jour.

Fait à Houilles, le 22/07/2026.

Le Président